

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2022

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, G. SORBA, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, C. FREMY, M. CUTILLO, S. ROCHEZ, P. VIDALOU.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, A.L. FALQUERO représentée par G. SORBA, A. RUBIOLO représentée par C. FREMY, M. SOONEKINDT représenté par M. CUTILLO, P. BUISSON-BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par P. VIDALOU, C. MARTIN.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h50.

L'appel est fait par M. CUTILLO

Le compte rendu des décisions du conseil précédent est approuvé.

Le PV détaillé du 29 mars sera présenté au prochain conseil municipal (délais de rédaction trop court).

1°) Adoption des comptes de gestion 2021 de la Commune et de la Régie de vente de caveaux

J. GERARD rappelle que le Compte de gestion est tenu par le payeur communal. Cela correspond à notre compte administratif. Il présente les comptes d'actif qui n'apparaissent pas dans notre compte administratif. C'est le Trésorier qui gère les amortissements annuels sur nos biens. C'est un point important parce que depuis plusieurs années la mise à jour les actifs de la Commune a beaucoup augmenté les amortissements.

Les montants sont relativement faibles sur le budget de la Régie de vente de caveaux. Il donne les chiffres. Le prix de vente des caveaux est de 2 000 €HT pour 2/3 places et 2 900 €HT pour un 6/9 places. La mise à disposition des colombariums est de 800 € pour une durée de 30 ans et l'installation d'une plaque mémorial coûte 50 €. Nous avons un faible stock de caveaux début 2021. Nous avons donc installé 24 petits caveaux, 14 grands caveaux et 12 cases de colombariums. Cela devrait suffire pour une dizaine d'années. Nous avons acheté le terrain à côté du cimetière appartenant à M. AURRAN pour un agrandissement. Pour le 1^{er} trimestre 2022 nous avons vendu 5 grands caveaux et aucun petit. Nos prix de vente sont très peu chers par rapport aux communes voisines. Nous considérons que c'est un service social pour les familles. Nous faisons une petite marge qui permet d'entretenir et d'aménager les abords.

Unanimité

2°) Adoption du compte administratif 2021 du budget de la Commune

J. GERARD fait lecture des chiffres.

C. FREMY demande si l'excédent d'investissement de 428.000 € sous-entend que nous n'avons pas réalisé ce que nous souhaitons.

J. GERARD répond que c'est la différence entre ce qu'on a encaissé dans l'année et nos dépenses. On a reporté ce montant sur le budget 2022 par une écriture d'affectation de l'excédent de clôture. Il redonne quelques chiffres.

Vote : voir ci-dessous

3°) Adoption du compte administratif 2021 du budget de la Régie de vente de caveaux

Conformément à la réglementation, J. GERARD sort de la salle avant le vote des deux comptes administratifs et cède la présidence à J. LEVI VALENSI.

J. LEVI VALENSI fait procéder aux votes du compte administratif de la Commune (dossier n°2) et de celui de la Régie de vente de caveaux (dossier n°3). (NB : les deux dossiers ont été largement présentés dans la cadre du dossier n°1)

Unanimité pour le dossier 2 et le dossier 3.

J. GERARD rentre dans la salle.

Il remercie les membres de la commission finances. Cela n'était pas simple cette année. Il y a également le travail de gestion du personnel fait avec C. CIAVATTI et la compatibilité avec M. ARNAUD, et les élus délégués qui essayent de faire des économies, chacun dans sa délégation.

La commune a investi cette année 5 500 000 €. Même si on enlève la part de remboursements d'emprunt et les écritures d'ordres, c'est très bien. En 2 ans, nous avons investi 10 millions d'€ sans recours à l'emprunt massif. L'endettement n'a quasiment pas augmenté. On a la chance d'avoir l'aide du Département, et le contrat métropolitain. On aura cette année encore la possibilité de bénéficier de ces deux financements, jusqu'en février 2023. Après le contrat métropolitain va s'éteindre. Nous sommes le seul Territoire de la Métropole à en disposer. Nous devons lancer les opérations avant fin février 2023.

La suppression des territoires, qui est une mauvaise chose pour nous, a pour but de récupérer de l'argent des Territoires pour le transférer à l'échelon central de la Métropole (qui est en difficulté financière). On risque de ne pas retrouver nos actions de proximité au niveau des Territoires. Nous avons de nouveau fait proroger les contrats métropolitains de 2 ans.

Il donne les chiffres.

4°) Affectation des résultats 2021 de la Commune

J. GERARD explique que nous avons prévu dans le budget la vente d'un terrain au Plan d'Aigues. Les écritures budgétaires et comptables de ces ventes sont différentes. Lorsque la cession est concrétisée, on prend le prix de revient du bien et on le vire en investissement, et la plus-value entre en recette exceptionnelle en fonctionnement.

B. ROSSI demande si les travaux d'opérations pour les comptes de tiers du raccordement du Plan d'aigues seront rajoutés.

J. GERARD répond que non car ces travaux ont servi à plusieurs objets. On a raccordé l'eau de la ville car auparavant l'eau de la ville était produite au bassin du chemin du Puy et l'eau de la zone de la Pile était produite à côté du bungalow de l'association de l'APAEP. Nous avons maillé les deux réseaux d'eau. Cela sécurise l'approvisionnement. En cas de problème sur une de ces deux unités de potabilisation, il y aurait peu de pression mais nous pourrions distribuer de l'eau. Et ces travaux permettent d'aménager la petite zone d'activités de la Diligence, réalisée par la Métropole. Pour information la Métropole récupère chaque année sur notre commune environ 800 000 € de recettes. Le résultat de la cession se traduira par une recette exceptionnelle de fonctionnement d'environ 500 000 €.

S. BOULINGUEZ demande si on pourra avoir accès au plan.

J. GERARD répond que le permis n'est pas encore déposé.

S. BOULINGUEZ demande d'y avoir accès dès qu'il sera déposé. Elle dit qu'il y a toutes les conditions environnementales qui rentrent en jeu.

J. GERARD dit qu'il ne faut pas s'inquiéter. Le règlement du PLU s'appliquera. Il a demandé un bâtiment R+2 max. Si le projet déposé ne nous convient pas, on le fera modifier.

B. ROSSI demande si les élus seront informés au fur et à mesure du permis.

J. GERARD répond que lorsque le permis sera déposé il pourra être examiné lors d'une commission urbanisme.

B. ROSSI dit que la commission urbanisme concerne que quelques personnes. Il serait bien d'élargir cette commission.

J. GERARD répond qu'il est d'accord.

Pour que le budget primitif soit équilibré, nous affectons les 406 610 € de réserves en recettes de fonctionnement.

C. FREMY demande si cette vente a bien eu lieu en 2021.

J. GERARD répond que non. La vente n'a pas eu lieu pour l'instant. Il s'agit ici du résultat excédentaire 2021 voté tout à l'heure. Nous avons également une recette de 18 137 € venant de la dissolution du Syndicat de la Touloubre. Ce qui nous fait un montant de 424 747 €. On ne part pas les poches vides.

B. ROSSI dit que les poches risquent de se percer vite dans les années qui viennent.

J. GERARD répond que c'est toujours mieux que de ne pas avoir de réserves. Il faut savoir investir, mais il faut aussi économiser.

B. ROSSI dit qu'elle pensait à l'Etat.

J. GERARD confirme que les subventions de l'Etat continuent à baisser. Il redit que nous n'aurons pas de souci avec le Département et la Métropole en termes de subventions. La seule subvention que nous ayons eu en fonctionnement c'était pour la Capitale provençale de la culture. Il redit l'importance de savoir économiser.

Unanimité

5°) Affectation des résultats 2021 de la régie de vente de caveaux

J. GERARD donne les chiffres.

1°) Report du résultat excédentaire d'exploitation, de 7.735,57 € pour :

7.735,57 € au compte R002 en recettes d'exploitation

0 € au compte 1068 en investissement

2°) Report de l'excédent d'investissement de :

8.500,00 € au compte R001 en investissement

Nous avons déjà fait 5 ventes de grands caveaux sur la nouvelle batterie, ce qui fait 14 000 € de recettes.

Unanimité

6°) Vote des taux des taxes communales 2022

J. GERARD dit que grâce aux économies et aux reports excédentaires, on peut ne pas augmenter les impôts.

B. ROSSI dit que cela fait des années que les impôts n'ont pas été augmentés et vu le désengagement de l'Etat au niveau des communes, elle a peur que cela ne devienne nécessaire dans les années qui viennent.

J. GERARD répond que par le passé nous n'avons augmenté les taux que lorsque nous n'avions vraiment pas le choix. Nous avons fait des ajustements mineurs de 2 ou 3 % ce qui représente 30 ou 50 € sur la feuille d'impôts. Il y a des villes qui ont fait des choix différents. Nous avons encore de la marge pour plusieurs

raisons : les 900 000 € de report ; la vente au Plan d'Aigues ; les futures recettes de taxe d'aménagement en investissement suite aux nouvelles constructions ; les nouvelles recettes de taxe foncière bâtie même s'il y a une exonération de 2 ans ; la progression des bases fiscales.

Les bases 2022 sont annoncées en augmentation de 3,71 %, mais cette recette nouvelle est inférieure à l'inflation.

S. BOURAS dit que le taux d'inflation était de 1,6 % rien que pour janvier

J. GERARD dit que Gilles CANY aurait sûrement fait des recherches détaillées sur le sujet. L'inflation pour les Communes sur ce qu'on appelle « le panier des maires », est encore plus élevée que l'inflation standard. Et nous allons avoir l'augmentation de l'indice des rémunérations des fonctionnaires. On ne connaît pas le pourcentage. Tout dépendra de l'après élections. Cela doit être voté par le Parlement. Cela fait une dizaine d'années que l'indice n'a pas été revu.

Il propose de ne pas augmenter la pression fiscale pour 2022.

J. LEVI VALENSI dit que le sujet a été examiné en commission des finances. On en a débattu au regard du compte administratif, au regard du budget que nous avons construit ensemble. On a réussi à monter le budget sans augmenter les impôts.

J. GERARD dit que dans le Pays d'Aix et le Pays Salonnais, beaucoup de communes sont obligées d'augmenter leurs impôts. G. BESSE était d'accord pour ne pas augmenter les impôts lors de la commission finances.

S. ROCHEZ dit qu'on n'augmente jamais de gaieté de cœur mais quelques fois nous sommes contraints. Elle demande si J. GERARD connaît la moyenne nationale.

J. GERARD répond que non.

C. GENRE dit qu'il a entendu à la radio que l'augmentation à Marseille est de 14 %.

J. LEVI VALENSI dit que parfois un projet de mandat peut impliquer d'augmenter les taux en début de mandat. Ce n'est pas notre cas car nous arrivons à boucler nos CA avec des excédents, même s'ils sont de plus en plus faible en fonctionnement. Pour l'investissement on dégage des marges de manœuvre grâce à de forts taux de subvention.

S. ROCHEZ dit que quelques fois l'anticipation est nécessaire. Il y a 2 ans on avait constaté qu'on a des impôts qui sont bas par rapport à la moyenne nationale.

B. ROSSI dit que qu'il ne faudrait pas avoir à les augmenter fortement d'un coup.

D. JARNIGON dit qu'il faut peut-être se fixer un seuil de réserve.

J. GERARD dit qu'il a été surpris de la faiblesse de l'augmentation des bases 2022 de la fiscalité locale, malgré les nouvelles constructions. Il en manque probablement car les services fiscaux semblent être en retard sur les enregistrements. Nous devrions avoir plus que prévu.

C. FREMY dit que c'est la revalorisation depuis 2017 ou 2018.

J. GERARD répond que oui. Pour la taxe d'aménagement, nous avons des augmentations car c'est le produit des permis délivrés il y a deux ou trois ans. Et nous en attendons encore.

D. JARNIGON demande s'il faut voter des taux en début d'année pour qu'ils soient applicables.

J. GERARD répond que les taux sont votés une seule fois, avant le vote du budget.

S. ROCHEZ dit que considérant l'importance du travail et de l'investissement sur la cave coopérative, on pourrait anticiper.

J. GERARD demande si S. ROCHEZ propose de commencer à préfinancer par l'impôt alors que le projet n'est pas encore défini.

Nous travaillons sur le contrat pluriannuel avec le Département. On ne pourra pas y mettre les travaux de la coopérative car nous ne sommes pas encore prêts. Et nous avons d'autres gros dossiers comme le scolaire, la salle Y. Montand, la salle du 4 septembre, l'extension du garage des ST. Le raisonnement de fond sur la cave pourra vraiment commencer dans 2 ans.

S. ROCHEZ dit qu'avec les nouveaux arrivants, il faut réfléchir aux futurs besoins.

J. GERARD répond qu'on l'a fait pour le projet scolaire, notamment en achetant le foncier il y a plusieurs années. Nous n'avons pas eu beaucoup de nouveaux élèves dans le courant de l'année. Par contre nous avons des tensions en crèche. Nous allons avoir une réunion avec la crèche.

C. FREMY dit qu'il y a aussi des assistantes maternelles qui partent en retraite.

B. ROSSI demande s'il y a une liste d'attente.

J. GERARD répond que oui.

B. ROSSI dit que nous avons toujours eu une grosse liste d'attente.

J. GERARD répond que cela se résorbait avec les assistantes maternelles. On va demander à participer aux commissions d'attributions. Il y a des communes qui n'ont pas de crèches. Lambesc a le même nombre de lits que nous pour 10 000 habitants. Si vraiment on est coincé on peut peut-être agrandir de quelques lits la micro crèche. Le local d'à côté pourrait ne plus être utilisé par Petits Bouts de Destin.

Unanimité

7°) modification de l'AP/CP n°3 (Seigneurie) sur le budget de la Commune

C. GENRE dit que les AP/CP sont une façon d'inscrire les investissements de façon pluriannuelle. La réglementation budgétaire veut qu'une inscription soit annuelle mais si nous sommes sur des projets qui durent plusieurs années il faut les inscrire en pluri annualité. On a voté cette AP/CP en début d'année mais on vous propose de la modifier en rajoutant 30 000 € car il y a eu des actualisations de prix à venir. Nous pensons que le montant que nous avons voté en février ne soit pas suffisant.

Il propose un crédit de paiement 2022 de 1.010.000 € TTC pour un volume global de 6.830.362,08 €TTC.

B. ROSSI demande quel était le budget initial.

C. GENRE dit que dans les 6.830.362,08 €, avec le foncier mais sans les aménagements extérieurs.

J. GERARD dit qu'il donnera un chiffre précis de la réalisation dès que les flux financiers seront arrêtés.

Unanimité

8°) Modification de l'AP/CP n°4 (groupe scolaire) sur le budget de la Commune

C. GENRE dit qu'on avait initialement créé une AP/CP sur 2 ans. Le projet a été livré plus tard qu'envisagé. Nous faisons courir le crédit de paiement jusqu'en 2024 car nous finissons généralement de payer plusieurs mois après la livraison. On augmente aussi l'AP/CP globale à 2.600.000 € HT soit 3.120.000 € TTC et un crédit de paiement de 1 millions en 2022.

Unanimité

9°) Création de l'AP/CP n°5 (salle Y. Montand) sur le budget de la Commune

C. GENRE dit que le projet est de transformer la salle Y. Montand en salle de spectacles. Notre estimation de 2019 (avant les inflations) était de 550 000 €HT, études comprises. On a inscrit une AP/CP globale de 700 000 €TTC. On va passer sur la maîtrise d'œuvre.

C. FREMY demande si on a validé le scénario.

J. GERARD répond pas définitivement. On va désigner un architecte pour travailler sur le projet. Nous avons eu un assistant maîtrise d'ouvrage qui nous a guidé. L'idée c'est de supprimer une cloison côté esplanade et de mettre la scène de l'autre côté. Aujourd'hui les spectateurs arrivent par la porte latérale et dérangent le spectacle.

C. GENRE dit que le plan d'une étude de faisabilité est au dos de la feuille.

B. ROSSI dit qu'il y a déjà un architecte puisque l'étude a été réalisée par un architecte.

J. GERARD répond que l'architecte avait une mission d'AMO et non de maîtrise d'œuvre.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a eu beaucoup de réflexions sur ces projets lors du précédent mandat. Des AMO ont été missionnés et des avants projets ont été réalisés. Nous avons travaillé dans les scénarios. Cela a été discuté dans le cadre de l'ABS.

Aujourd'hui on en est à l'inscription budgétaire. On crée des AP/CP. Sur les projets de la salle Y. Montand et l'agrandissement du garage on est sur des projets annuels, avec des CP concentrés sur 2023, en 2022 et des reliquats en 2024. Règlementairement nous devons travailler en AP/CP, et c'est plus pratique en terme comptable.

M. CUTILLO dit qu'il lui semblait qu'il avait été dit qu'on ne faisait pas tout de suite la salle Y. Montand.

J. LEVI VALENSI dit que des avants projets et des études de faisabilité ont été faites avec des AMO. Les subventions CCPD non utilisées rapidement seront perdues. Nous avons une politique dynamique en matière d'investissement depuis le début du mandat. Le CCPD a fait l'objet de deux prolongations de deux ans. Ces projets étaient inscrits dans notre programme. Il faut les lancer. Des commissions se réuniront avant de lancer les marchés de travaux pour les réinterroger si nécessaire, sachant qu'on ne va pas repartir de zéro.

C. FREMY dit que la vraie question est la finalité du projet. C'est très bien de refaire la salle de spectacles mais ça sera pour le soir et les week-ends. Qu'est-ce qu'on y fera le reste du temps ?

J. LEVI VALENSI dit qu'il est prévu des gradins amovibles. Ces questions-là n'ont pas encore été définitivement tranchées. Elles ont été évoquées dans le cadre de l'ABS.

J. GERARD dit que l'on fera une jauge à 200 à 250 places mais pas plus. Pour les gros spectacles on accueille 150 à 180 personnes.

B. ROSSI demande quel est l'orientation du plan.

J. GERARD donne les détails.

Unanimité

10°) Création de l'AP/CP n°6 (Extension garage ST) sur le budget de la Commune

C. GENRE dit qu'il s'agit de réaliser des bureaux pour l'administratif des services technique, et du stockage. On a fait travailler un architecte qui a une mission d'AMO pour optimiser le projet. Initialement on voulait uniquement aménager la mezzanine mais ce serait top petit et peu fonctionnel. Le projet a évolué vers une extension du bâtiment soit au sud, soit au nord. Le montant est évalué à 400 000 €, études comprises. On propose aujourd'hui d'ouvrir l'AP/CP globale à 400 000 € TTC.

J. LEVI VALENSI demande comment s'opère la répartition sur 2023 et 2024.

C. GENRE répond que l'on propose aujourd'hui d'inscrire 50 000 € TTC en 2022, 300 000 € en 2023 et 50 000 € en 2024.

J. GERARD ajoute que nous avons besoin de bureaux, mais aussi de stockage notamment en prévision de l'aménagement de l'ancienne cave coopérative car nous avons beaucoup de matériel technique, les véhicules du CCF, et autres. Nous allons commencer par les bureaux.

D. JARNIGON dit que le premier projet prévoyait une extension côté station lavage au fond du site, mais en réfléchissant, nous allons la mettre à l'entrée du site. A l'étage il y aura du stockage.

Unanimité

10 bis°) Création de l'AP/CP n°7 (Parc de la Seigneurie) sur le budget de la Commune

C. GENRE dit que nous partons pour le parc de la Seigneurie sur une enveloppe de 600 000 €TTC et donc une AP/CP de 600.000 €. Des études et chiffrages sont toujours en cours. Il y aura des arbitrages à faire et le phasage à définir.

J. LEVI VALENSI dit que lors de la première commission finances ce projet était inscrit en annuel, et non en AP/CP. Il en avait fait la remarque.

Il y a eu une réunion environnement lundi. Ce projet de parc de la seigneurie va essentiellement être financé par le dispositif annuel « Provence verte », de 200 000 € d'investissement par an. Il va falloir étaler les travaux sur au moins 2 ans. Cela conduit à créer cette AP/CP. L'essentiel du projet se fera sur 2022/2023. Cela nous permettra d'avoir de bons financements.

J. GERARD dit que cette façon de faire est pratique en termes comptables et budgétaires, et elle permet aussi de s'adapter sur un rythme annuel qu'on sait pouvoir se faire subventionner.

Il faut faire quelque chose de différent du jardin Richaud et faire attention à ce que les chiens ne viennent pas y faire leurs besoins comme c'est le cas actuellement.

J. LEVI VALENSI dit qu'il faudra communiquer avec la population.

J. GERARD dit qu'il faut que ce parc reste naturel. Le montant de 600.000 €TTC est le maximum. Il faut penser à l'opinion publique. Il ne veut pas dans 2 ans augmenter les impôts pour financer un parc. Pour une crèche et le groupe scolaire, il n'y a pas de problème.

B. ROSSI dit que tout dépend de la façon d'amener le sujet. C'est sûr que si c'est un endroit avec 4 arbres cela va être difficile. Mais si on dit que c'est un lieu environnemental et culturel ça passera.

S. BOULINGUEZ dit qu'il faut également parler du réchauffement climatique et la perte de la biodiversité. Les gens s'impliqueraient plus.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a le besoin d'aménagement des abords de ce complexe sportif. Dès que l'on fait du terrassement cela coûte cher.

J. GERARD dit que nous devons d'abord faire une partie pour la protection contre les inondations sinon l'Etat va nous tomber dessus. A cela s'ajoute les jardins partagés qui vont être un peu plus bas et où nous allons investir beaucoup plus que d'autres communes, ainsi que le verger partagé.

B. ROSSI dit que pendant le confinement beaucoup de gens n'ont pas eu la chance d'avoir un jardin. Il serait bien que les habitants qui n'ont pas de jardin puissent disposer d'un espace extérieur pas trop loin du village.

Y. FALCHI répond que si nous sommes confinés, nous ne pouvons pas y aller.

B. ROSSI dit que le confinement a fait ressortir la difficulté que peuvent rencontrer ces personnes. Les jardins partagés ne seront dédiés qu'à certaines personnes. Il y a eu des problèmes avec des gens qui allaient se promener dans des propriétés privées. Ce n'est pas un investissement démesuré. Il faut bien réfléchir à ce parc que les gens s'y sentent bien.

J. LEVI VALENSI dit qu'en inscrivant 500 000 €HT sur cette AP/CP, on marque notre volonté politique d'aménager convenablement ce parc.

J. GERARD lui rappelle que le jardin Richaud n'a pas été saturé et répond parfaitement à des activités culturelles, qu'il y a du monde qui va au jardin du Queyrelier et le parc Notre dame de vie pour la maison de retraite. Nous avons déjà plusieurs jardins. Celui de la Seigneurie vient en complément. L'idée est d'avoir des jardins répartis sur divers secteurs. Dans le nouveau groupe des Ferrages, il y a également une place avec des espaces verts. Il ne veut pas d'un grand parc comme celui de Lambesc avec des activités multiples et parfois conflictuelles.

B. ROSSI dit que l'avantage de celui de Lambesc c'est qu'il se trouve à côté d'une école. Il est parfois plein mais pas toujours.

Unanimité

11°) Modification de la Délibération budgétaire spéciale sur le budget 2022

C. GENRE dit que chaque fin d'année on vote une délibération budgétaire spéciale qui permet de lancer des opérations d'investissements avant le vote du budget. Chaque année jusqu'à présent c'était à l'intérieur de la délibération sur le vote du budget que l'on expliquait le devenir de chaque ligne de crédit que l'on avait ouverte. Le contrôle de légalité nous a demandé de le faire dans une délibération spécifique avant de les reprendre au budget. C'est juste une question de présentation différente.

J. GERARD précise qu'il faut donner les montants précis qui ont été consommés.

Unanimité

12°) Vote du budget primitif 2022 de la Commune

J. GERARD dit que nous proposons un budget significatif. Il donne les chiffres.

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	6.054.760,77	6.054.760,77
Investissement	6.795.758,82	6.795.758,82
TOTAL	12.850.519,59	12.850.519,59

Nous avons des postes qui augmentent sérieusement comme les amortissements. Nous avons prévu une augmentation des frais généraux (chapitre 11) et une augmentation sur les dépenses du personnel. Pour le reste nous sommes relativement stables. Nous avons crédité en recettes 500 000 € en droits de mutation mais avec toutes les ventes qu'il y a eu on peut penser que cela sera plus.

En section d'investissement nous avons l'opération du Plan d'Aigues et puis toutes les demandes de subvention que nous avons formulées.

Nous avons inscrit une recette de 206.000 € sur la taxe d'aménagement mais on devrait toucher dans les 400 000 €. Il n'aime pas voter les budgets en suréquilibre et nous ne manquons pas de crédit en investissement.

J. LEVI VALENSI dit qu'il commencera très prochainement à travailler sur les subventions aux associations avec la commission associative.

Cela fait que 2 ans que nous avons été élus et nous allons voter notre 3^{ème} budget du mandat et il aimerait aborder la façon dont se budget s'est construit. Il s'associe au remerciement qu'a formulé J. GERARD pour les différents services administratifs : G. GENRE et M. ARNAUD pour ce gros travail. Il remercie aussi le Maire car ils ont construit ce budget avec l'ensemble des Vice-présidents des commissions. Le maire a présenté l'ensemble des dossiers subventions, et les projets d'investissement pour les prochaines années. Chaque Vice-président a eu l'occasion de s'exprimer sur les demandes de subventions à faire. Ce travail collectif prend tout son sens. On a trouvé notre rythme de croisière. Pas évident au départ avec cette crise sanitaire.

J. GERARD rappelle que les commissions émettent des avis consultatifs.

J. LEVI VALENSI remercie également l'ensemble des élus. Il donne des chiffres. On a réalisé des excédents cumulés en 2021 qui nous permettent cet investissement massif. Les économies réalisées lors du précédent mandat nous permettent de réaliser plus de choses, notamment la création du complexe sportif de la Seigneurie.

J. GERARD dit que l'on a parlé beaucoup de la Seigneurie mais il y a beaucoup d'autres investissements : tout l'éclairage public, la voirie, l'entretien des bâtiments... Il dit qu'il faut cependant suivre le rythme des services techniques et administratifs car cela demande beaucoup de travail. Il y a beaucoup de projets mais pas plus de monde pour les réaliser. Au niveau de l'urbanisme aussi c'est tendu.

Y. FALCHI rajoute qu'il y a aussi le foncier qui prend du temps.

J. GERARD prend l'exemple de l'élagage sur certains chemins, il y a un très gros travail foncier à faire avant. Il va falloir peut-être sortir 200 permis pour voir si la cession gratuite était prévue.

C. FREMY demande si c'est pour l'inventaire des voies communales.

J. GERARD répond que c'est pour la fibre.

C. FREMY demande comment on va tenir le rythme des réalisations prévues.

J. GERARD répond qu'il y a beaucoup de réunions.

J. LEVI VALENSI dit que les choses sont cadrées.

C. FREMY demande si les services ont plus de visibilité avec une feuille de route.

J. GERARD répond que même si les services sont à saturation, on peut difficilement embaucher. On a déjà un ratio de personnel à 56 % des recettes de fonctionnement.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a une feuille de route. Ce sont les projets examinés en commission travaux et pour lesquels on a obtenu des subventions.

J. GERARD dit qu'il est important de ne pas perdre de subventions. Nous avons parfois des reliquats sur des opérations parce lorsque nous avons dépensé moins que prévu initialement.

J. LEVI VALENSI remarque que par rapport à notre politique d'investissement très dynamique depuis 2 ans, la dette est maîtrisée. Nous avons emprunté 1.5 millions d'€ en 2 ans, mais notre taux d'endettement reste très satisfaisant. On est dans la moyenne de l'échelle nationale

C. GENRE dit que nous sommes en dessous de la moyenne avec un endettement inférieur à 600 €/habitant contre plus de 800 € à l'échelle nationale.

J. LEVI VALENSI demande à C. GENRE de vérifier ces chiffres. Il dit que nous n'avons pas inscrit d'emprunt au titre de ce BP pour équilibrer la section d'investissement.

J. GERARD dit que cela nous était déjà arrivé en 2011.

J. LEVI VALENSI dit que sur le fonctionnement il est plus inquiet. Nous avons divisé par 2 nos dotations de l'Etat en 10 ans, de 800.000 € à moins de 400.000 €. Nous avons eu des dépenses supplémentaires liées au Covid. Cette année nous sommes touchés par une augmentation des coûts d'énergie avec des dépenses prévues de 370 000 € contre 200.000 € en 2021. Nous allons avoir également une augmentation du point d'indice des fonctionnaires. En matière de taxe d'aménagement et de taxe foncière il y a eu un décalage mais on devrait avoir des rentrées fiscales intéressantes. Le budget a été bouclé sans nécessité d'augmenter les impôts.

J. GERARD dit qu'il faut éviter les « emballements » car si on monte trop vite en puissance, tout ne suit pas.

Unanimité

2/

13°) Vote du budget primitif 2021 de la régie de vente de caveaux

J. GERARD donne les chiffres.

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Exploitation	94.101,47	94.101,47
Investissement	90.500,00	90.500,00
TOTAL	184.601,47	184.601,47

Unanimité

14°) Garantie d'emprunt pour CDC Habitat social – Reflets nature

J. GERARD explique que nous devons voter une garantie d'emprunt pour CDC Habitat pour l'opération Reflets nature, et dans le dossier suivant, pour l'opération Saint Exupéry. Il y a deux opérations avec le même bailleur social. Une opération faite par Cogedim et l'autre par Hectare. Cela s'est très bien passé avec CDC Habitat. La garantie n'est pas un danger pour nous par rapport à la qualité du bâtiment concerné.

Unanimité

15°) Garantie d'emprunt pour CDC Habitat social – Saint Exupéry

Unanimité

16°) Demande de subvention au CD 13- Dispositif « Provence verte » 2022

J. GERARD explique que pour le Parc de la Seigneurie, on peut avoir une subvention jusqu'à 70 % pour 200000 € d'investissement/an. On ajoute au Département la Métropole pour une demande de subvention. Notre autofinancement sera de l'ordre de 30 %.

Unanimité

17°) Convention PLIE avec la Métropole

M. GUILLET explique que la Commune souhaite solliciter une aide de 4 000 € auprès de la Métropole pour le soutien aux actions municipales dans le domaine de l'emploi :

- 2 000 € pour l'aide à des permanences dans nos locaux
- 2 000 € pour une action en direction des demandeurs d'emplois et des entreprises

Nous avons vu ce projet avec A. RUBIOLLO.

Il faut d'abord demander la subvention et ensuite la Métropole nous envoie la convention.

Unanimité

Pas de questions diverses

Décision du maire :

J. GERARD rend compte des décisions qu'il a signé depuis le précédent conseil municipal.

2022-012 D : choix d'un avocat pour défendre la Commune dans une affaire d'urbanisme commercial.

J. GERARD dit que c'est la suite du recours au niveau de l'espace Daumas. Normalement c'est la famille Daumas qui paye l'avocat.

B. ROSSI dit que si c'est nous qui défendons la Commune pourquoi la famille Daumas paierait l'avocat.

J. GERARD répond qu'eux aussi se défendent et que leur avocat connaît parfaitement le dossier. C'est surtout sur le permis que la famille est attaquée. Nous aurons une facture mais symbolique. Casino et Intermarché ont perdu le tiers de la clientèle qui venait de Saint Cannat. Ils sont très procéduriers.

C. FREMY dit qu'il est normal qu'il agrandisse.

J. LEVI VALENSI demande si c'est le permis initial qui a été attaqué.

C. GENRE répond que c'est l'agrandissement qui est attaqué.

B. ROSSI demande de combien il est agrandi et de quel côté.

Y. FALCHI répond qu'il double pratiquement la surface. L'agrandissement se fait derrière.

B. ROSSI dit qu'ils vont sur les maisons derrière.

J. GERARD rajoute que derrière il y aura surtout les réserves et les parkings.

M. CUTILLO dit qu'avec l'agrandissement il faut des places de parkings en plus.

Y. FALCHI dit qu'ils agrandissent aussi sur l'avant puisqu'ils suppriment les vieux bâtiments existants.

M. CUTILLO demande s'il va y avoir encore un bardage devant.

B. ROSSI demande à nouveau qu'on fasse une charte visuelle des bâtiments de construction sur la commune.

Y. FALCHI dit qu'il a étudié le permis, et qu'il n'a rien vu de choquant.

C. FREMY dit que ce qu'on voit en entrant dans le village c'est avec une énorme grande surface.

J. GERARD dit que la surface n'est pas très importante. Les hypermarchés font beaucoup plus de 3.500 m² de surface.

B. ROSSI dit que pour elle c'est une pollution visuelle à l'entrée du village. Le village a été préservé jusqu'à présent. Elle donne l'exemple de Lourmarin qui a été préservé. Il faudrait au moins y réfléchir.

Fin de la séance à 20h50.

Fait à Saint Cannat, le 4 mai 2022.

Le Maire,
Jacky GERARD



